

Loi électorale du Canada

sa lettre, dont j'ai une copie dans la main, sont engendrées par l'idée que le système actuel des listes d'électeurs sera encore en place à la prochaine élection.

De toute façon, si la loi prévoit l'établissement d'un bureau spécial de scrutin pendant presque toute la période électorale, on devrait prendre des arrangements dès que la liste est disponible afin que les électeurs puissent s'y rendre pour voter. Bien entendu, ils devraient pouvoir prouver qu'ils ne seront pas en mesure de voter le jour du scrutin. Il faudrait qu'ils justifient la nécessité de voter par anticipation, mais ils devraient pouvoir voter au bureau du président d'élection pendant une bonne partie de la période électorale.

Je me soucie aussi quelque peu d'une autre question, celle des votes par procuration. Je pense qu'il nous faudrait ajouter d'autres catégories de personnes qui peuvent voter par procuration et simplifier le processus. Comme les députés le savent, selon la loi actuelle, une personne ne peut voter par procuration que pour le compte d'un seul électeur. Je vais faire une suggestion sur l'établissement de bureaux de scrutin dans les maisons de repos et ainsi de suite. Il est possible que dans certaines régions il ne soit pas pratique de se servir de bureaux de scrutin mobiles. On pourrait donc permettre à l'infirmière en chef d'une maison de repos, au médecin de service ou à la personne chargée du soin des malades d'une maison de repos de voter au nom de ceux qui ne peuvent pas quitter l'établissement. Je ne vois pas pourquoi une personne ne pourrait pas avoir une procuration lui permettant de voter pour plusieurs autres. Aurions-nous peur que les gens profitent de la situation et inventent des personnes au nom desquelles ils pourraient voter? C'est possible, mais si nous en sommes là, c'est que notre régime électoral est bien mal en point. Je le répète, je crois qu'il serait opportun d'accroître les catégories et le nombre de personnes pour lesquelles une personne peut voter par procuration.

Cela m'amène à une autre question importante que j'ai soulevée dans un bill public d'initiative parlementaire il y a longtemps, soit pendant la 29^e ou la 30^e législature. Au cours de mon deuxième mandat, j'ai vraiment pu constater quelles difficultés peuvent survenir quand les gens ne peuvent aller voter ni d'avance ni le jour du scrutin. Dans toutes les circonscriptions, on trouve des gens qui, sans en être responsables, ont beaucoup de difficulté à se déplacer ou à trouver quelqu'un pour voter à leur place.

● (1230)

Le directeur général des élections à l'époque avait rejeté ma recommandation. J'ai réussi à en saisir le comité où je l'ai défendue, mais elle a également été rejetée. J'ai de bonnes raisons de croire maintenant, monsieur l'Orateur, que le directeur général des élections a changé d'opinion et est disposé à accepter cette idée. En toute déférence, il incombe, je crois, au Parlement et non au directeur général des élections de décider s'il y aura des bureaux mobiles de scrutin. J'estime donc que nous devrions examiner plus à fond cette idée d'un bureau mobile de vote destiné à ceux qui sont hospitalisés et aux malades dans les maisons de repos, surtout cette année qui est consacrée à l'infirme.

D'après moi, c'est une question très simple. Le greffier du scrutin et les scrutateurs pourraient se déplacer dans une camionnette aménagée, louée pour la journée des élections ou je proposerais même un scrutin préliminaire. Je vois certains

députés d'en face sourire; ils ont peut-être déjà trouvé un moyen de tourner certaines des propositions que je fais en toute franchise. Je ne vois pas pourquoi un groupe de quatre ou cinq personnes dans une petite remorque entièrement équipée ne pourrait pas se rendre dans les hôpitaux et passer d'une chambre à l'autre afin de permettre aux grabataires de voter. Je ne comprends pas pourquoi nos vis-à-vis font tant de simagrées. C'est vraisemblablement qu'ils imaginent quelque machination. Je reviendrai donc sur cet aspect qui mérite à mes yeux un examen plus approfondi, et j'espère avoir plus tard l'occasion de présenter à ce sujet une proposition d'amendement.

Il y a également l'idée de faire le tour des bureaux de vote le jour du scrutin pour voir si rien n'accroche, et lorsque tout se passe normalement, simplement pour saluer les gens. Je sais que d'autres candidats se comportent autrement le jour du scrutin, mais j'ai pris l'habitude de me rendre utile ce jour-là et de visiter le plus grand nombre possible de bureaux de vote dans ma circonscription. Certains, dont mon honorable ami le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), n'arriverait tout simplement pas en une seule journée à visiter tous les bureaux de vote de leur circonscription respective. Cependant, j'estime que dans le cas des circonscriptions comme la mienne qui sont en majeure partie urbaines, il est possible d'en visiter au moins la moitié.

La difficulté, c'est que les électeurs du voisinage qui se rendent à leur travail s'imaginent, lorsqu'ils voient le bureau de scrutin, que c'est là qu'ils doivent voter et qu'ils entrent avec l'espoir de voter. C'est peut-être qu'ils se sont tout simplement trompés de bureau de vote, qu'ils ont démenagé six mois plus tôt de l'endroit où leurs noms sont inscrits sur la liste et qu'ils ont vraiment loin à aller. J'ai suggéré aux préposés aux bureaux de vote, comme aussi au directeur des élections de la circonscription, que ce dernier fournisse à chaque bureau une carte détaillée donnant l'emplacement de tous les bureaux de vote de la circonscription. Si les scrutateurs étaient intelligents pour deux sous, et s'ils s'arrangeaient pour disposer d'une de ces cartes, ils pourraient dire aux personnes en cause, «Voyez, vous vivez ici, et voilà où est situé le bureau de vote de la circonscription. Vous montez la rue, tournez à droite, suivez les voies de tram, et vous voilà rendus.» Ce serait un important service à rendre, à mon avis.

Il importe aussi, je crois, de veiller à ce que chaque bureau de scrutin ait une liste complète des électeurs pour permettre à ceux-ci de vérifier s'ils sont inscrits et à quel bureau ils doivent se présenter. On le fait déjà dans certaines circonscriptions, je crois, où l'on envoie une carte disant à l'électeur où il doit voter. Ces dispositions sont difficiles à prendre à la toute dernière minute peu importe combien de personnes vous avez pour s'en occuper. Par ailleurs, c'est dangereux car on serait tenté de faire un peu de propagande sur ces cartes et l'électeur pourrait très bien se rendre au bureau de scrutin votre carte à la main, ce qui est à la limite de la légalité et vous pourriez avoir des ennuis. Dans ma circonscription, nous avons renoncé à distribuer ces cartes pour cette raison durant les deux dernières élections. Malgré toute leur bonne volonté, certaines personnes risquent de sortir la carte de leur poche pour montrer où elles doivent aller voter, alors que votre portrait se trouve sur la carte avec un espace libre pour voter ce qui est